

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 25 juin 2018**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2018-04-39 - COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES EFFLUENTS À LA FUTURE STATION D'ÉPURATION INTERCOMMUNALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE CHARMES-LA-CÔTE ET DE DOMGERMAIN**

**DATE DE CONVOCATION : 18 JUIN 2018**

**DATE DE L'AFFICHAGE : 2 JUILLET 2018 de l'extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	Yvan TARDY, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Elisabeth POIRSON ayant la suppléance de Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, , Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Alain BLUEM ayant la suppléance d'André MAGNIER, Michèle PILOT (à compter de la 2018.04.19bis), Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Michèle PILOT jusqu'à la 2018.04.19), Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR (départ à la 2018.04.38), Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Thomas MIGOT, Chantal PIERSON ayant la procuration de Jean-François SEGALT, Bernard DEPAILLAT, Philippe HENNEBERT, Patrick MOUROLIN ayant la suppléance de Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Alde HARMAND (à compter de la 2018.04.07), Jorge BOCANEGRA ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF, Olivier HEYOB ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE, Fabrice DE SANTIS, Marie VIOT ayant la procuration de Catherine BRETENOUX, Alain BOURGEOIS ayant la procuration de Gérard HOWALD, Catherine GAY, Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de Lucette LALEVEE, Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL ayant la procuration de Malika GHAZZALE, Etienne MANGEOT ayant la procuration de Jean-Robert GORCE, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN ayant la procuration de Patrick THIERY, Alain COCUSSE, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN (à compter de la 2018.04.08), Jean Pierre COUTEAU.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	Thierry COLLET, Claude MANET, Jean-François SEGALT, Yolande AGRIMONTI, Jean-Robert GORCE, André MAGNIER, Michel NOISETTE, Patrick THIERY, François MANSION, Jean-François MATTE, Lydie LEPIOUFF, Christine ASSFELD LAMAZE, Catherine BRETENOUX, Lucette LALEVEE, Gérard HOWALD, Malika GHAZZALE.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	Du début à la 2018-04-19 : 11 procurations. De la 2018-04-19b à la fin : 10 procurations.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	3 suppléances.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Mustapha ADRAYNI
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Du début à la 2018-04-06 : 53 présents. A la 2018-04-07 : 54 présents. De la 2018-04-08 à la 2018-04-19 : 55 présents. De la 2018-04-19bis à la 2018-04-37 : 56 présents. De la 2018-04-38 à la fin : 55 présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Du début à la 2018-04-06 : 64 votants. Pour la 2018-04-07 : 65 votants. De la 2018-04-08 à la 2018-04-37 : 66 votants. De la 2018-04-38 à la fin : 65 votants.

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Président, représentant du Pouvoir Adjudicateur, a lancé une mise en concurrence le 24 Avril 2018 dans le cadre d'une procédure adaptée en application des articles 42-2° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 27 et 34 (procédure adaptée) du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour rechercher le(s) prestataire(s) capable(s) de réaliser les travaux de raccordement des effluents à la future station d'épuration intercommunale dans le cadre du programme d'assainissement des Communes de Charmes-la-Côte et de Domgermain (la création de la STEP précédemment évoquée fera l'objet d'un marché spécifique séparé).

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics (la signature du marché à venir n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable en application de l'article L2122-21-1),

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-04-45 en date du 30 Mars 2017 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres propre à la Communauté de Communes Terres Toulouses,

Sous réserve de l'avis de la Commission Consultative des Marchés qui doit se réunir le 19 Juin 2018,

Considérant le rapport d'analyse des offres permettant de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au sens des articles 52 de l'Ordonnance et 62 du Décret précités, en fonction du classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir : - Prix des prestations (60%) – Valeur Technique (40%),

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'attribuer le marché à la société SLD Travaux Publics S.A.S. pour le montant de 2 237 813,00 € HT, et d'autoriser le Président à signer le contrat correspondant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'autoriser le Président, représentant du Pouvoir Adjudicateur, à signer et notifier le marché les travaux de raccordement des effluents à la future station d'épuration intercommunale dans le cadre du programme d'assainissement des Communes de Charmes-la-Côte et de Domgermain, avec l'entreprise SLD Travaux Publics S.A.S, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés ainsi que toute décision concernant ses avenants, et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant,**

Etant précisé que la dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts ou à ouvrir au BUDGET ANNEXE N° 70001 ASSAINISSEMENT – Opération 1103.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX